

RECTO VERSO Appel à projets

Série de manifestations 2025-2026 sur le thème « Futurs »

[Recto Verso](#) est une série de manifestations coordonnées par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) et organisées par ses institutions membres. Chaque année, les différents événements mettent en lumière, dans une perspective scientifique, un thème actuel et pertinent pour la société. Le prochain cycle de manifestations (juillet 2025 - juillet 2026) sera consacré au thème « Futurs ».

Avec le présent appel à projets, les institutions membres de l'ASSH sont invitées à soumettre une requête pour l'organisation d'une manifestation qui s'inscrit dans le cadre thématique. Les manifestations doivent être ouvertes et accessibles à un public aussi large que possible. Les institutions membres sont libres de choisir l'angle d'approche au sein du thème donné ainsi que le format de la manifestation.

« Futurs »

Dans le cadre du nouveau cycle de manifestations Recto Verso, nous souhaitons explorer la signification du futur et des promesses d'avenir. Comment les représentations du futur ont-elles évolué au fil de l'histoire ? Comment cela se manifeste-t-il au travers des mouvements sociaux et politiques, ainsi que dans l'art, la littérature ou les religions ? Quel rapport existe-t-il entre futur et utopie ? Quel est l'effet inhibiteur ou dynamisant des promesses d'avenir sur le présent ? Vivons-nous actuellement dans un monde avec un avenir commun ou plutôt dans un monde avec des futurs différents ?

Ce ne sont là que quelques-unes des questions à travers lesquelles les sciences humaines et sociales peuvent aborder le thème « Futurs ». Dans le cadre de Recto Verso, les institutions membres de l'ASSH sont invitées à développer leurs propres réflexions en lien avec ce thème à partir de leurs perspectives disciplinaires respectives et à engager le dialogue avec un large public.

Série de manifestations 2025-2026 « Futurs » : modalités

1. Objectifs

- ▶ Promouvoir le dialogue entre la science et la société
- ▶ Rendre visible les multiples perspectives et expertises des disciplines représentées à l'ASSH à travers le traitement d'un thème de société

2. Formats des manifestations

- ▶ Le format de la manifestation est libre (par exemple, table ronde, conférence en soirée, atelier, vernissage, etc.).
- ▶ Les manifestations doivent être accessibles au public et s'adresser à un public large et non spécialisé. Les restrictions de participation doivent être dûment justifiées et compréhensibles dans la requête.
- ▶ La participation aux événements est, en principe, gratuite.

3. Critères formels

- ▶ Seules les institutions membres de l'ASSH peuvent soumettre un projet. Plusieurs institutions membres peuvent s'associer pour soumettre ensemble un projet. De même, des coopérations avec d'autres institutions, non membres de l'ASSH, sont possibles.
- ▶ Le projet soumis n'est pas déjà soutenu par l'ASSH à travers un autre instrument de financement.
- ▶ Les manifestations auront lieu au plus tard en juillet 2026.
- ▶ Le projet soumis s'inscrit dans le cadre thématique de l'appel.

4. Modalités de soumission des requêtes

- ▶ Les requêtes doivent être soumises via la plateforme mySAGW : <https://my.sagw.ch/>
- ▶ Le délai de soumission des requêtes est fixé au 31 mars 2025. La décision de financement sera communiquée à la mi-juin 2025.

5. Évaluation

- ▶ Les requêtes seront évaluées par le Secrétariat général de l'ASSH.

6. Critères d'évaluation

- ▶ Respect des critères formels (point 3)
- ▶ Qualité, originalité et pertinence de l'événement
- ▶ Pertinence de l'événement par rapport à la thématique de l'appel à projets
- ▶ Adéquation entre les coûts budgétés et la subvention demandée

7. Modalités de paiement

- ▶ L'ASSH participe au financement selon les postes budgétaires subventionnables (point 8) par des contributions d'un montant maximum de 8000 CHF.
- ▶ Le paiement est effectué sur le compte de l'institution membre après réception du rapport selon les directives de l'ASSH et réception du décompte global du projet accompagné des justificatifs correspondants.
- ▶ Vous trouverez plus d'informations sur les modalités du décompte et du rapport sous le lien suivant : <https://rectoverso-sagw.ch/fr/appel-et-modalites>

8. Coûts subventionnables

- ▶ L'ASSH peut prendre en charge les coûts liés aux frais de voyage et d'hébergement des intervenant-e-s ainsi qu'au catering. Pour ce qui est du catering, l'ASSH encourage une restauration durable, selon les [recommandations de l'Office fédéral de l'environnement](#).
- ▶ L'ASSH peut entrer en matière, au cas par cas et selon les formats de manifestation, sur d'autres frais, en particulier ceux liés à des activités de médiation ou qui promeuvent la participation et la collaboration.
- ▶ L'ASSH ne prend pas en charge les coûts salariaux ni les frais de location de locaux dans les hautes écoles.

Répartition des tâches	
Tâches de l'ASSH	Tâches des institutions membres
Définition du thème de la série	Conception, planification et organisation de la manifestation Dépôt du projet (incluant le montant du soutien financier demandé à l'ASSH) via le formulaire en ligne sur mySAGW
Si souhaité, layout et impression du flyer de la manifestation (en allemand ou en français) Mise en ligne et mise à jour des informations sur le site Internet de la série Annonce de la manifestation sur les canaux de communication de l'ASSH	Annonce de la manifestation sur les canaux de communication de la société membre
Versement de la subvention après réception du rapport et du décompte	Envoi du rapport et du décompte final de la manifestation selon les directives de l'ASSH via la plateforme mySAGW

Contact :
 Sara Elmer
sara.elmer@sagw.ch
 Tél. : 031 306 92 62